

Référence

RECUEIL MANDATAIRE

« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels des Non Salariés Agricoles »



Mode opératoire EDI DRP

Ce manuel a pour but d'aider les mandataires à maîtriser le processus de télétransmission des Déclarations de Revenus Professionnels.

EMETTEUR / MF F : Pascal CHARRIER

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

Evolution par rapport à la campagne précédente :

[Voir fichier des nouveautés et tome 3 du cahier des charges EDI-DRP](#)

SOMMAIRE

• INTRODUCTION	4
• CHAMP D'APPLICATION	5
• IDENTIFICATION DES INTERVENANTS A LA PROCEDURE	6
SCHEMA GENERAL DU PROCESSUS :	6
• L' ADHESION A LA PROCEDURE EDI-DRP	8
• TELETRANSMISSION DES DRP	13
• L'INFORMATION A L'ADHERENT	21
• EN CAS DE PROBLEME	22

INTRODUCTION

Les articles D.731-17 et suivants et articles D.731-34 et suivants du code rural donnent la possibilité aux Chefs d'Exploitation ou d'entreprise, ainsi qu'aux cotisants solidaires visés aux articles L731-23 du Code Rural, d'opter pour la télétransmission de leurs Déclarations de Revenus Professionnels par voie informatique.

Ce manuel utilisateur a pour but de vous aider à la compréhension du processus et dans les démarches que vous aurez à effectuer dans le cadre de la télétransmission.

Au préalable, à toutes les phases, un ensemble de documents indispensables et un outil sont mis à votre disposition.

A savoir :

- Le cahier des charges EDI-DRP

- Nouveauté de la campagne

- Tome 1 : Présentation de la procédure
- Tome 2 : Guide organisationnel et juridique des transferts
- Tome 3 : Guide des Formulaires et Codes
- Tome 4 : Guide Technique des transferts

- L'automate de test qui vous permet de tester en amont vos fichiers avant transfert définitif vers les caisses de CMSA.

L'ensemble de la documentation ci-dessus est disponible sous le lien suivant :





<http://www.msa.fr/lfr/web/msa/editeurs/teletransmission-edi-drp>

CHAMP D'APPLICATION


La procédure E.D.I.-D.R.P. s'adresse aux personnes Non Salariées Agricoles (Chefs d'Exploitation et d'Entreprise affiliés à titre obligatoire) soumis à un régime réel d'imposition pour une année de revenus N-1 (N étant l'année en cours).

En outre, elle s'adresse également aux cotisants solidaires visés aux articles L731-23 (exploitations ou entreprises inférieures aux seuils d'assujettissements)

Plus précisément, elle s'adresse aux populations ci-dessous, imposées fiscalement au réel et ayant opté ou non socialement pour une assiette annuelle :

-  Aux Chefs d'Entreprise et d'Exploitation
-  Aux Membres de Sociétés affiliés comme Non Salariés Agricoles,
-  Les solidaires visés à l'article L731-23 du Code Rural (Chefs d'Exploitation ou d'Entreprise n'atteignant les seuils d'assujettissements)
-  Les personnes mentionnées ci-dessus relevant des régimes réel et/ou du micro

Sont exclus de la procédure :

-  Les personnes ayant plusieurs activités et dont les comptabilités sont gérées par plusieurs Mandataires

IDENTIFICATION DES INTERVENANTS A LA PROCEDURE

Les entités en présence :




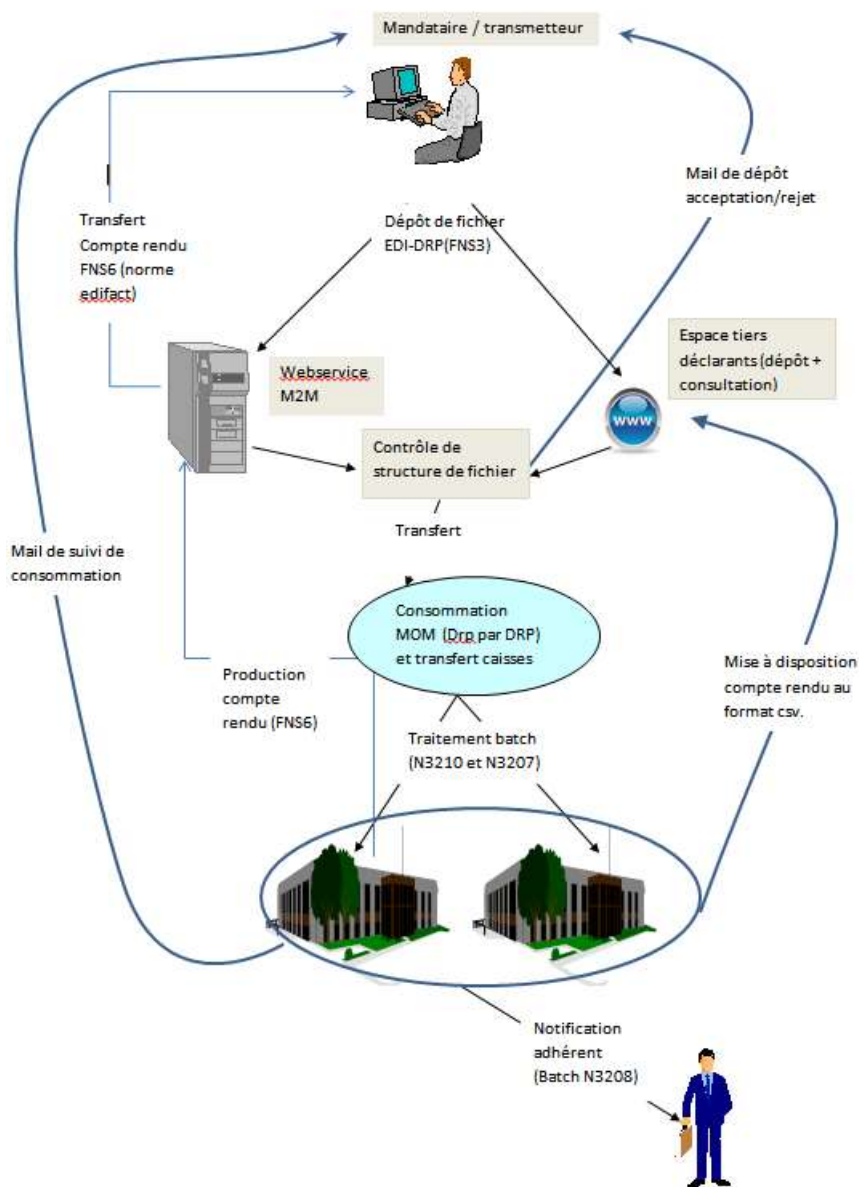
-  **La CMSA** : Caisse de Mutualité Sociale Agricole
-  **Le Mandataire** : Personne morale qui gère pour le compte de l'exploitant agricole la comptabilité de celui-ci.
-  **Le Transmetteur** : Personne morale qui assure la transmission électronique de la déclaration (Constitution du message, émission, etc.). NB : Le transmetteur peut également être le mandataire.

Schéma général du processus :

« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels des Non Salariés Agricoles »



L' ADHESION A LA PROCEDURE EDI-DRP

L'adhésion à la procédure EDI-DRP nécessite de passer par différentes étapes indispensables :

1. SIGNATURE DE LA CONVENTION MANDATAIRE/CMSA

LA CONVENTION CMSA / MANDATAIRE DEFINIT LE CADRE JURIDIQUE DE LA TELETRANSMISSION. ELLE PRECISE :

- L'objet de la convention
- Les caractéristiques de la procédure
- La valeur des données télétransmises
- La durée de la convention
- La résiliation

Celle-ci doit être établie en double exemplaire datée, signée et remise aux parties concernées. Sauf dénonciation, elle est renouvelable par tacite reconduction.

La production du document est obligatoire.

En annexe, à cette convention, figure la liste des adhérents entrant dans le processus pour la campagne.

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION MANDATAIRE/ADHERENT

ATTENTION : UNE CONVENTION DOIT ETRE SIGNEE PAR MSA DE GESTION.

La convention mandataire / adhérent définit le cadre juridique de la télétransmission. Elle précise :

- l'objet de la convention
- Les caractéristiques de la procédure
- La durée de la convention

Celle-ci doit être établie en double exemplaire datée, signée et remise aux parties concernées. Sauf dénonciation, elle est renouvelable par tacite reconduction.

Le document est obligatoire.

3. TRANSMISSION DU FORMULAIRE D'ADHESION A LA CMSA

Ce formulaire est obligatoire. Il permet de définir les modalités d'envoi de la liste des adhérents à la procédure EDI-DRP ainsi que le mode de réception des messages d'erreurs éventuels. Celui-ci complété et signé doit être remis à la caisse de MSA.

NB : Ce formulaire doit être produit lors de la première adhésion puis chaque année en cas de modification de situation (adresse courriel, interlocuteur etc...)

Résumé :

- ✚ Une convention Mandataire / adhérent pour chaque adhérent (1 exemplaire → adhérent ; 1 exemplaire → Mandataire).
- ✚ Une convention « CMSA → Mandataire » 1 exemplaire → mandataire ; 1 exemplaire → CMSA).

✚ LISTE DES ADHERENTS

Chaque année, la liste exhaustive des individus pour la campagne doit être transmise à la CMSA. Celle-ci permet d'exclure l'envoi des documents RP papier.

La liste, transmise au format informatique, de préférence, ou au format papier comporte les informations suivantes :

le nom, prénom, code NIR, N°SIREN.

Attention : Pour le cas des CE multi - entreprises répéter la ligne autant de fois qu'il y a d'entreprises.

Exemple :

ANNEXE

Liste des Non Salariés Agricoles

dont les déclarations de revenus vont être télétransmises

Nom	Prénom	Code NIR	N°siren
BACHAR	JEAN	1481262041132	448448557
BACHAR	JEAN	1481262041132	554448585

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus
professionnels des Non Salariés Agricoles »

CARLU	PIERRE	4510562018002	448684684
-------	--------	---------------	-----------

- Adhésion de BACHAR JEAN pour les entreprises 448448557 et 554448585
- Adhésion de CARLU Pierre pour l'entreprise 448684684

Résumé :

- ✚ Dès que possible, le mandataire transmet la liste et/ou le fichier des individus optant pour la télétransmission de leurs Déclarations de Revenus Professionnels. En cas d'impossibilité de transmettre une liste exhaustive un envoi au fil de l'eau reste possible.

Prise en charge de la liste :

Un traitement informatique contrôle les données du fichier par rapport aux informations connues en MSA pour chaque adhérent et génère un compte - rendu d'acceptation ou non dans le processus de télétransmission, que la MSA doit vous communiquer.

Ce compte - rendu indique la situation de chaque individu du fichier vis-à-vis de la procédure, ainsi que l'éventuel motif de rejet ou de signalement.

Accepté : pas d'anomalie détectée, individu intégré dans la procédure.

Signalé → Une anomalie a été détectée, mais l'individu a été intégré dans la procédure.

Rejeté → L'anomalie détectée interdit l'intégration de l'individu dans la procédure.

NB : Les motifs de rejet ou de signalement, dont la liste suit, doivent être contrôlés par la MSA et le mandataire, afin d'harmoniser si possible la situation avant d'engager la télétransmission des revenus. Les signalements et rejets non traités à ce niveau seront à l'origine d'autres rejets et signalements lors de l'intégration des déclarations (Sauf si corrections)

Tableau de motifs des rejets ou signalements :

Libellé du message	Explications	Rejet – Signalement
CODE NIR INCORRECT	Le matricule de l'individu est erroné	Rejet
NOM/PRENOM INCORRECT(S)	Le nom et/ou le prénom de l'individu est mal orthographié ou inconnu en MSA. Contrôle du nom sur 4 caractères et 1 pour le prénom.	Rejet
INDIVIDU DIFFERENT DE CE/SOL05	L'individu n'est pas Chef d'Exploitation <u>ou</u> Associé de Société <u>ou</u> cotisant solidaire	Rejet
NUMERO DE SIREN INCONNU	Le numéro SIREN de l'entreprise est inconnu en MSA	Signalement
OPTION DEJA EXISTANTE	Une option de télétransmission a déjà été enregistrée.	Rejet
ANOMALIE DE STRUCTURE	La structure d'un des champs n'est pas correcte (anomalie à corriger par la MSA si possible)	Rejet
ADHERENT NOUVEL INSTALLE 1 ERE ANNEE	L'adhérent étant nouvel installé en 1ère année d'activité, la CMSA ne réclame pas les revenus dégagés la 1ère année (Calcul d'une assiette forfaitaire régularisée la deuxième année)	Rejet
INDIVIDU RADIE	L'adhérent n'est plus débiteur donc doit être exclu de la procédure de télétransmission.	Rejet

ENTREPRISE INVALIDE	Ex : un individu est à la fois Artisan Rural et Chef d'Exploitation. La demande d'option est demandée par erreur sur l'entreprise AR. Il y a donc rejet avec affichage de ce libellé.	Rejet
----------------------------	---	-------

Résumé :

- ✚ La **CMSA** traite le fichier des adhésions reçu du Mandataire.
- ✚ Le **Mandataire** traite les rejets issus du traitement et effectue un nouveau transfert des individus en anomalie.

➤ TELETRANSMISSION DES DRP

➤ ELABORATION

Les règles d'élaborations du message (scénario, règles de gestion, GUMs...) sont décrites dans le tome 4 du cahier des charges de la procédure (guide technique des transferts).

La procédure s'appuie sur un formulaire millésimé, dont le contenu est susceptible d'évoluer chaque année. Ce formulaire est décrit dans le tome 3 du cahier des charges (guide des formulaires et des codes).

L'ensemble de cette documentation est disponible sous le lien suivant :

<http://www.msa.fr/lfr/web/msa/editeurs/tel-etransmission-edi-drp>

➤ DEPOT DU(DES) FICHIER(S) :

Le dépôt peut se faire de 2 manières :

- Via M2M (Machine To Machine - Invocation Webservice) par requêtes (Voir dossier d'implémentation)
- Via l'espace tiers déclarant (Voir manuel utilisateur « **tiers déclarant** »)

Attention : Un dépôt via l'espace tiers déclarants ne produit pas de fichiers retour à la norme EDIFACT (uniquement fichier *.csv)

Dans tous les cas les fichiers déposés subissent un contrôle de surface qui vérifie la bonne syntaxe et structure. La moindre anomalie provoque le rejet intégral du fichier.

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »

Contrôles de surface effectués :

- 1;Segment incohérent annoncé par IND. Ce segment ne peut pas suivre un IND
- 2;Segment annoncé par IND non trouvé.
- 3;Erreur Critique UNA non présent
- 4;Erreur Critique UNB non présent
- 5;Erreur Critique UNZ non présent
- 6;Le message ne contient aucun dossier
- 7;Nombre minimum de segments non respecté
- 9;Présence N° SIREN \$VAL plus d'une fois dans le dossier.
- 10;Présence NIR (\$VAL) plus d'une fois dans le fichier déposé.
- 100;Segment obligatoire attendu à cet endroit (\$VAL).
- 400;Nombre de segments indiqué différent du nombre calculé (\$VAL).
- 900;Segment non attendu à cet endroit.
- 901;Segment inconnu dans la norme EDI.
- 8;Valeur de la donnée invalide par rapport au cahier des charges (\$VAL).
- 80;Longueur de la donnée invalide par rapport au cahier des charges (\$VAL).
- 81;Le format de fichier n'est pas reconnu - Veuillez désigner votre fichier a norme EDI(Edifact)
- 800;Type de la donnée invalide par rapport au cahier des charges (\$VAL)
- 880;Type et longueur de la donnée invalides par rapport au cahier des charges (\$VAL)
- 401;Nombre de dossiers indiqué différent du nombre de dossiers traités
- 402;Nombre incorrect de données dans un segment
- 403;Le segment ne se termine pas par une donnée, mais par un symbole séparateur
- 404;Nombre incorrect de données composites dans un bloc
- 405;Référence du message différent de celle traité
- 406;Numéro séquentiel différent de celui traité
- 408;Année de préparation différente de l'année en cours.
- 409;Montant nul annoncé par le code statut alors que le montant monétaire indiqué ne l'est pas
- 410;Montant monétaire nul non indiqué dans le statut
- 411;Le code statut 65 n'apparaît pas dans le segment alors qu'un montant monétaire nul est indiqué
- 412;Le pourcentage est incorrect (< 100 et 2 décimales max)

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »

- 414;Heure incorrecte (0000 à 2359)
- 415;Date incorrecte (\$VAL).
- 416;Année de clôture de l'exercice incorrecte (\$VAL).
- 417;Réf. du message différente de celle indiquée dans le dernier UNH rencontré
- 418;Réf. de l'interchange différente de celle indiquée dans le dernier UNB rencontré
- 419;Nom du formulaire incorrect (\$VAL).
- 420;Année des revenus incorrecte (\$VAL).
- 421;La demande d'annulation de dossier doit apparaître dans un SEQ++1 (1ère et unique donnée du dossier)
- 422;Une demande d'annulation (unique donnée d'un dossier) n'est pas suivie par une fin de message UNT.
- 423;Le code de la donnée à transmettre ne correspond pas au segment attendu (\$VAL)
- 424;Le n° de séquence du formulaire n'est pas numérique
- 425;L'indice de répétition de la donnée du formulaire n'est pas numérique
- 426;N° de séquence non nul, un formulaire DRPECE est non répétable au sein d'un dossier.
- 427;Le numéro de séquence dans une Feuille de calcul annexe ne peut être nul.
- 428;Le Siret et la Raison sociale ne sont pas indiqués dans la Feuille annexe de calcul n°\$VAL
- 429;Aucune donnée banalisée n'est présente dans la Feuille annexe de calcul n°\$VAL
- 444;Aucune donnée composite attendue à cette position. Cette donnée ne doit pas apparaître.

Un mail de dépôt est transmis après contrôle de surface :

Exemple :



[Ce message vous a été adressé automatiquement par le système de notification. Merci de ne pas y répondre]

Bonjour ,

Objet : Nous avons traité votre fichier DRP déposé le 04/02/2015 en Réel à 10:11:39 via l'extranet des MSA.

Nous vous informons que ce fichier est accepté et l'ensemble des déclarations transmises aux caisses de MSA.

- 5 déclarations reçues et transmises en MSA.

Nous vous invitons à vous connecter à votre espace Tiers déclarant sur le service dépôt de fichiers pour connaître le détail du flux.

La MSA vous remercie.

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »

Puis un traitement CMSA effectue un contrôle de cohérence et génère un fichier de compte-rendu statuant sur chaque dossier traité :

- Rejeté (Non intégré dans le système d'information de la CMSA)
- Accepté sans signalement (intégré dans le système d'information de la CMSA)
- Accepté avec signalement (intégré dans le système d'information de la CMSA)

Le motif de rejet ou signalement est repris dans le compte-rendu, qui est retourné au mandataire sous la forme d'un fichier au format EDI-FACT.

Liste des motifs de rejet ou de signalement suite au traitement de prise en charge :

En **rouge** les suppression, en **jaune** les modifications.

Code erreur	Conditions de l'erreur	Niveau
20M	L'année de revenus est erronée.	Rejet
20C	Présence simultanée de Bénéfices Industriels et Commerciaux et de Déficit Industriel et Commercial NSNA	Rejet
20D	Présence simultanée de Bénéfices Non Commerciaux et de Déficit Non Commercial NSNA	Rejet
206	Code qualité du déclarant incorrect	Signalement
212	Présence simultanée de Bénéfices Agricoles et de Déficit Agricole.	Rejet
213	Présence simultanée de Bénéfices Industriels et Commerciaux et de Déficit Industriel et Commercial.	Rejet
214	Présence simultanée de Bénéfices Non Commerciaux et de Déficit Non Commercial.	Rejet
215	L'adhérent est Nouvel Installé 1 ^{ère} année. Des montants sont valorisés : BA Forfait, Micro-Bic ou Micro-BNC, Bénéfice ou Déficit Agricole, Bénéfice ou Déficit Industriel ou Commercial, Bénéfice ou Déficit Non Commercial, Rémunérations allouées par la Société, Frais Professionnels ou Revenus de Capitaux Mobiliers.	Rejet
216	L'adhérent n'est ni Nouvel Installé, ni dans un cas d'Imposition non séparée. Aucune information n'est valorisée.	Rejet

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »

Code erreur	Conditions de l'erreur	Niveau
219	Présence de l'indicateur Bénéfices Agricoles Non Fixés. Le montant des Bénéfices Agricoles au Forfait est valorisé.	Rejet
220	L'adhérent est imposé au régime Mixte. Aucune information au Forfait n'est valorisée (BA Forfait, Indicateur Bénéfices Agricoles Non Fixés).	Signalement
221	Adhérent imposé au forfait. Des informations au réel sont valorisées.	Rejet
223	L'adhérent est imposé selon le régime du Réel. Des montants au Forfait sont valorisés.	Rejet
234	Le Revenu Net Professionnel relevant de la catégorie des Bénéfices Agricoles (Cadre 1 de la FAC), ou le Revenu Net Professionnel relevant de la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (Cadre 2 de la FAC), ou le cumul de ces deux montants est différent du Revenu Net Professionnel de la Société (cadre 3 de la FAC).	Signalement
235	Les cadres 1 et 2 de la FAC ne sont pas renseignés. La Société est donc considérée comme étant au Forfait. Les montants suivants : Rémunérations du travail versées aux associés, Intérêts Excédentaires des Comptes courants des Associés, La Rémunération du Travail et la part des Intérêts Excédentaires du Compte Courant de l'Associé, les Frais Professionnels déductibles de l'Associé ne doivent pas être valorisés (Cadre 3 de la FAC).	Signalement
237	Le montant global des Feuilles Annexes est différent du montant global porté sur la DRP.	Signalement
238	La Société est imposée selon le régime du Réel. Le cadre 3 de la Feuille Annexe de Calcul n'est pas renseigné.	Signalement
239	Cadre 1 de la FAC : Le Revenu Net Professionnel dans la catégorie des Bénéfices Agricoles n'est pas renseigné, alors que le Bénéfice Imposable ou le déficit déclaré dans la catégorie des Bénéfices Agricoles est valorisé.	Signalement
240	Cadre 2 de la FAC : Le Revenu Net Professionnel dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux ou Non Commerciaux n'est pas renseigné, alors que le Bénéfice Imposable ou le déficit déclaré dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux ou Non Commerciaux est valorisé.	Signalement
241	Cadre 3 de la FAC : Le Revenu Net de l'Associé n'est pas renseigné, alors que le Revenu Net Professionnel de la Société est valorisé.	Signalement
243	La Date de Clôture de l'exercice Comptable est	Signalement

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »

Code erreur	Conditions de l'erreur	Niveau
	incorrecte.	
251	Le Code NIR du Déclarant est inexistant dans le système d'information de la MSA.	Rejet
255	Le Numéro de Siren est inexistant dans le système d'information de la MSA.	Rejet
256	Qualité d'affiliation adhérent ou entreprise incorrecte	Rejet
257	Le Dossier est incomplet pour l'adhérent. Une (ou plusieurs) Feuille(s) Annexe(s) est (sont) absente(s) (Le(s) Numéro(s) de Siren est (sont) précisé(s) dans le complément d'information de l'erreur.	Signalement
259	Télétransmission déjà effectuée par un autre mandataire – contacter la caisse	Rejet
261	L'adhérent n'est pas concerné par la procédure de télétransmission.	Rejet
20L	Information inexistante dans le dictionnaire des informations	Rejet
20P	Cadre 3 de la FAC : Le pourcentage de parts est supérieur à 100 %	Signalement
4D4	Cadre 2 de la FAC : Le calcul du revenu net professionnel dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux ou Non Commerciaux est erroné.	Signalement
4D5	Cadre 1 de la FAC : Le calcul du revenu net professionnel dans la catégorie des Bénéfices Agricoles est erroné.	Signalement
4D6	Cadre 3 de la FAC : Le calcul de la Base de Calcul des Cotisations à répartir entre Associés est erroné.	Signalement
4D7	Cadre 3 de la FAC : Le calcul de la Base de Calcul des Cotisations de l'Associé est erroné.	Signalement
20K	Présence de frais professionnels sans rémunération de gérant	Signalement
4D8	Cadre 3 de la FAC : Le calcul du Revenu Net Professionnel de l'Associé est erroné.	Signalement
20L	Individu nouvel installé 1 ^{ère} année	Rejet
20I	Entreprise à l'IS – Présence d'une FAC IR	Signalement
20H	Donnée(s) en double	Rejet
20M	Individu radié	Rejet
20R	Présence donnée PEE à tort	Signalement
20S	Présence donnée PEE majoré à tort	Signalement
20T	Présence donnée PERCO à tort	Signalement
20U	Présence donnée INTERESSEMENT à tort	Signalement
20V	Présence donnée PARTICIPATION à tort	Signalement
20Y	Entreprise inconnue du système d'information de la CMSA	Signalement
22B	Présence de montants au réel – Adhérent au forfait(micro)	Signalement
263	Intervention manuelle de la CMSA sur le dossier – contacter la caisse	Rejet

Attention : S'il existe dans le compte - rendu papier des anomalies de structure (Ligne en double, manque de données), c'est au Mandataire de corriger le fichier source.

Pour les individus rejetés, un nouveau transfert peut être effectué.

Suite aux contrôles effectués sur le fichier, un traitement d'intégration dans la base de CMSA est automatiquement déclenché.

➤ **SUIVI DU(DES) FICHIER(S) :**

Le suivi peut être effectué de deux manières :

- Par requêtes en invoquant le webservice(M2M)
- Via l'espace tiers déclarant (base de suivi décrite dans le manuel utilisation mis à votre disposition)

Après chaque traitement journalier caisse que le fichier soit consommé entièrement ou non un mail est transmis sous la forme suivante :

Suivi des dépôts de fichiers déclaratifs

Le 05/02/2015

[Ce message vous a été adressé automatiquement par le système de notification. Merci de ne pas y répondre]

Bonjour ,

Objet : Traitement au 05/02/2015 de vos derniers flux envoyés

Nous vous prions de trouver ci-dessous le récapitulatif des fichiers déposés par vos soins et traités ce jour :

Fichier DRP déposé le 04/02/2015 à 10:11 via l'extranet des MSA en mode réel sous la référence MSA TD_20150204101139_DRP_960 est en cours de traitement

- 5 déclarations reçues
- 5 déclarations transmises en MSA
 - Dont 0 déclarations traitées MSA sans anomalie ni signalement
 - Dont 5 déclarations traitées MSA en anomalie
 - Dont 0 déclarations traitées MSA en signalement
 - Dont 0 déclarations en attente retour MSA
- 0 déclarations non transmises.

Les déclarations non transmises en MSA ou en anomalie sont à retransmettre après correction.

Nous vous invitons à vous connecter à votre espace sur le site de la MSA. Le service de suivi des dépôts de fichiers vous permettra de connaître le détail des flux.

➤ **PRODUCTION ET RECUPERATION DU COMPTE RENDU :**

Un compte rendu est produit à chaque traitement.

Il peut être récupéré :

- Via M2M à la norme Edifact uniquement
- Via l'espace tiers déclarant au format *.csv uniquement.

Résumé :

✚ Le **Mandataire** transmet un des fichier(s) via **M2M (Invocation WEBSERVICE)**

✚ Possibilité de suivre le traitement du fichier via M2M et/ou télé service tiers déclarant (voir manuel utilisateur tiers déclarants)

✚ En fin de traitement du ou des fichiers envoi au mandataire du compte rendu sous la norme EDIFACT pour M2M ou mise à disposition au format *.csv via votre espace tiers déclarant.

Le mandataire traite les signalements et anomalies détectés et envoie un correctif.

✚ La **CMSA** reçoit un compte - rendu du traitement contenant les rejets et signalements détectés.

L'INFORMATION A L'ADHERENT

En fin de campagne, la CMSA a la possibilité d'envoyer à ses adhérents ayant fait l'objet d'une télétransmission de RP un courrier lui précisant l'identité du mandataire à l'origine de la déclaration et le montant global déclaré.

EN CAS DE PROBLEME

En cas de problèmes fonctionnels, le **Mandataire ou le transmetteur** doit se rapprocher en priorité de la CMSA de gestion du (des) dossier(s) concerné(s).

En cas de problèmes techniques, la CMSA fera remonter l'information aux équipes concernées.

Vous pouvez contacter votre caisse de liaison en cas de problème (**Voir fichier des nouveautés**)

N°SIRET des caisses à utiliser :

n°dpt cible	SIRET	NOM	Comprend les départements								Adresse mail de correspondance
11	51918013700019	MSA Grand Sud	11	66							edi_drp.blf@grandsud.msa.fr
12	52105964200012	MSA Midi- Pyrénées Nord	12	46	81	82					mpnedidrp.blf@mpn.msa.fr
13	51889806900019	MSA Provence-Azur	6	13	83						msapa_cot_ns.blf@provence-azur.msa.fr
14	50166567300015	MSA Côtes Normandes	14	50							fonctionnel_ns_internet.grprec@cotesnormandes.msa.fr
17	52022158100017	MSA Charentes	16	17							cot_drp.grprec@charentes.msa.fr coussaud.pascal@charentes.msa.fr duban.sebastien@charentes.msa.fr cotisations_nsa-blf@msa20.msa.fr
20	78299300000010	MSA de la Corse	2A	2B							ketudes_cotnsa_ge.grpint@bourgogne.msa.fr
21	48817234700012	Caisse Régionale MSA de Bourgogne	21	58	71	89					fonctionnels_nsa.grprec@armorique.msa.fr
22	52143186600016	MSA Armorique	22	29							cotns.grprec@dlq.msa.fr
24	52142557900013	MSA Dordogne,	24	47							cotns.grprec@dlq.msa.fr

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

		Lot-et-Garonne																		
25	48123700600012	MSA Franche-Comté	25	39	70	90														expertise_nsa.grpint@franchecomte.msa.fr
26	52107055700017	MSA Ardèche Drôme Loire	7	26	42															drp.blf@ardechedromeloire.msa.fr
27	52119114800019	MSA Haute-Normandie	27	76																drpedi.blf@hautenormandie.msa.fr
28	52161160800014	MSA Beauce Coeur de Loire	18	28	45															edidrp.blf@bcl.msa.fr
32	50974487600012	MSA Midi-Pyrénées Sud	9	31	32	65														def_cotns.grprec@mps.msa.fr
33	33215989600015	MSA Gironde	33																	cotns.grprec@msa33.msa.fr
35	52182610700018	MSA Portes de Bretagne	35	56																contactsae.blf@portesdebretagne.msa.fr
41	51954831700014	MSA Berry-Touraine	36	37	41															fonctionnels_nsa.grpint@berry-touraine.msa.fr fonctionnels_as.grpint@berry-touraine.msa.fr
48	52033551400011	MSA Languedoc	30	34	48															msalanguedocblfconseillersteleservicesentreprises.blf@languedoc.msa.fr
49	78611896800027	MSA Maine-et-Loire	49																	drp.blf@msa49.msa.fr
51	39950709400015	MSA Marne-Ardenne-Meuse	8	51	55															edi.grprec@mam.msa.fr
52	30357426300032	MSA Sud Champagne	10	52																drp_edi.grprec@msa10-52.msa.fr
54	48186857800016	MSA Lorraine	54	57	88															<u>Correspondants:</u> Régine Hassler et Lucie Bony Adresse : cotns.grprec@lorraine.msa.fr
59	51948215200013	MSA Nord - Pas-de-Calais	59	62																drp.blf@msa59-62.msa.fr
63	Ancien : 50919036900017 Nouveau : 50919036900058	MSA Auvergne	3	15	43	63														cer_auvergne.grprec@auvergne.msa.fr
64	50912990400017	MSA Sud Aquitaine	40	64																cotns.grprec@sudaquitaine.msa.fr

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

68	42954700300039	MSA Alsace	67	68										Teleservices_cotns.grprec@alsace.fr
69	52136780500012	MSA Ain-Rhône	1	69										exploitants@ain-rhone.msa.fr
72	48152100300014	MSA Mayenne-Orne-Sarthe	53	61	72									drp-mandataire@mayenne-orne-sarthe.msa.fr
73	43254101900019	MSA Alpes du Nord	38	73	74									drp_edi.blf@alpesdunord.msa.fr
75	31080225100028	MSA Ile-de-France	75	77	78	91	92	93	94	95				msa75blfedidrp.blf@msa75.msa.fr
80	50955697300014	MSA Picardie	2	60	80									edidrp.blf@picardie.msa.fr
84	51825697900015	MSA Alpes-Vaucluse	4	5	84									drpcot.grprec@alpesvaucuse.msa.fr
85	52167615500018	MSA Loire-Atlantique Vendée	44	85										ufns.blf@msa44-85.msa.fr
86	52136722700019	MSA Sèvres-Vienne	79	86										mandataires_cotns@msa79-86.msa.fr
87	48013304000018	MSA Limousin	19	23	87									edi_drp_msa_limousin.blf@limousin.msa.fr

N°SIRET	N°Dept	Libellé	
51918013700019	11	MSA Grand Sud	11 NARBONNE
51918013700027	11	MSA Grand Sud	11 CARCASSONNE
51918013700035	11	MSA Grand Sud	66 PERPIGNAN
52105964200012	12	MSA Midi-Pyrénées Nord	12 RODEZ
52105964200020	12	MSA Midi-Pyrénées Nord	81 ALBI
52105964200038	12	MSA Midi-Pyrénées Nord	46 CAHORS
52105964200046	12	MSA Midi-Pyrénées Nord	82 MONTAUBAN

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

51889806900019	13	MSA Provence-Azur	13 MARSEIL LE
51889806900027	13	MSA Provence-Azur	83 DRAGUI GNAN
51889806900035	13	MSA Provence-Azur	06 NICE
50166567300015	14	MSA Côtes Normandes	14 CAEN
50166567300023	14	MSA Côtes Normandes	50 ST LO
52022158100017	17	MSA Charentes	17 SAINTES
52022158100025	17	MSA Charentes	16 ANGOUL EME
48817234700012	21	Caisse Régionale MSA de Bourgogne	21 DIJON
48817234700020	21	Caisse Régionale MSA de Bourgogne	89 AUXERR E
48817234700046	21	Caisse Régionale MSA de Bourgogne	71 MACON
48817234700053	21	Caisse Régionale MSA de Bourgogne	58 NEVERS
52143186600016	22	MSA Armorique	29 LANDER NEAU
52143186600024	22	MSA Armorique	22 ST BRIEUC
52142557900013	24	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne	24 BERGER AC
52142557900021	24	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne	47 AGEN
52142557900039	24	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne	24 PERIGUE UX
48123700600012	25	MSA Franche-Comté	25 BESANC ON

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

48123700600020	25	MSA Franche-Comté	39 LONS LE SAUNIER
48123700600038	25	MSA Franche-Comté	70 VESOUL
52107055700017	26	MSA Ardèche Drôme Loire	26 VALENC E
52107055700025	26	MSA Ardèche Drôme Loire	07 PRIVAS
52107055700033	26	MSA Ardèche Drôme Loire	42 ST PRIEST
52119114800019	27	MSA Haute-Normandie	27 EVREUX
52119114800027	27	MSA Haute-Normandie	76 BOIS GUILLA UME
52161160800014	28	MSA Beauce Coeur de Loire	28 CHARTR ES
52161160800022	28	MSA Beauce Coeur de Loire	18 BOURGE S
52161160800030	28	MSA Beauce Coeur de Loire	45 ORLEAN S
50974487600012	32	MSA Midi-Pyrénées Sud	32 AUCH
50974487600020	32	MSA Midi-Pyrénées Sud	31 TOULOU SE
50974487600038	32	MSA Midi-Pyrénées Sud	65 TARBES
50974487600046	32	MSA Midi-Pyrénées Sud	09 FOIX
33215989600015	33	MSA Gironde	33 BORDEA UX
52182610700018	35	MSA Portes de Bretagne	35 BRUZ

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

52182610700026	35	MSA Portes de Bretagne	56 VANNES
51954831700014	41	MSA Berry-Touraine	41 BLOIS
51954831700022	41	MSA Berry-Touraine	37 TOURS
51954831700030	41	MSA Berry-Touraine	36 CHATEA UROUX
52033551400011	48	MSA Languedoc	48 MENDES
52033551400029	48	MSA Languedoc	34 MONTPE LLIER
52033551400037	48	MSA Languedoc	30 NIMES
52033551400045	48	MSA Languedoc	34 MONTPE LLIER
78611896800027	49	MSA Maine-et-Loire	49 ANGERS
78611896800019	49	MSA Maine-et-Loire	49 BEAUCO UZE
39950709400015	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	51 REIMS
39950709400023	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	55 VERDUN
39950709400031	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	08 CHARLE VILLE MEZIERE S
39950709400049	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	08 RETHEL
39950709400056	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	08 VOUZIER S
39950709400064	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	51 CHALON S EN

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

			CHAMPA GNE
39950709400072	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	51 EPERNA Y
39950709400080	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	51STE MENEHO ULD
39950709400098	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	51 SEZANN E
39950709400106	51	MSA Marne-Ardenne-Meuse	51 VITRY LE FRANCOI S
30357426300032	52	MSA Sud Champagne	52 CHAUM ONT
30357426300016	52	MSA Sud Champagne	52 CHAUM ONT
30357426300024	52	MSA Sud Champagne	10 TROYES
48186857800016	54	MSA Lorraine	54 VANDOE UVRE
48186857800024	54	MSA Lorraine	88 EPINAL
48186857800032	54	MSA Lorraine	57 METZ
51948215200013	59	MSA Nord - Pas-de-Calais	59 CAPING HEM
51948215200021	59	MSA Nord - Pas-de-Calais	62 ARRAS
50919036900017	63	MSA Auvergne	63 CLERMO NT FERRAN D

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

50919036900025	63	MSA Auvergne	03 MOULIN S
50919036900033	63	MSA Auvergne	15 AURILLA C
50919036900041	63	MSA Auvergne	43 LE PUY
50912990400017	64	MSA Sud Aquitaine	64 PAU
50912990400025	64	MSA Sud Aquitaine	40 ST PIERRE DU MONT
42954700300039	68	MSA Alsace	68 COLMAR
42954700300013	68	MSA Alsace	68 COLMAR
42954700300021	68	MSA Alsace	67 STRASB OURG
52136780500012	69	MSA Ain-Rhône	69 LYON
52136780500020	69	MSA Ain-Rhône	01 BOURG EN BRESSE
48152100300014	72	MSA Mayenne-Orne-Sarthe	72 LE MANS
48152100300022	72	MSA Mayenne-Orne-Sarthe	61 ALENCO N
48152100300030	72	MSA Mayenne-Orne-Sarthe	53 LAVAL
43254101900043	73	MSA Alpes du Nord	73 CHAMBE RY
43254101900035	73	MSA Alpes du Nord	74 ANNECY
43254101900027	73	MSA Alpes du Nord	38

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a

			GRENOBLE
43254101900019	73	MSA Alpes du Nord	73 CHAMBERY
31080225100028	75	MSA Ile-de-France	75 IDF
50955697300014	80	MSA Picardie	80 BOVES
50955697300022	80	MSA Picardie	60 BEAUVAIS
50955697300030	80	MSA Picardie	02 LAON
50955697300048	80	MSA Picardie	80 AMIENS
51825697900015	84	MSA Alpes-Vaucluse	84 AVIGNON
51825697900023	84	MSA Alpes-Vaucluse	05 GAP
52167615500018	85	MSA Loire-Atlantique Vendée	85 LA ROCHE SUR YON
52167615500026	85	MSA Loire-Atlantique Vendée	44 ST HERBLAIN
52136722700019	86	MSA Sèvres-Vienne	86 POITIERS
52136722700027	86	MSA Sèvres-Vienne	79 NIORT
48013304000018	87	MSA Limousin	87 LIMOGES
48013304000026	87	MSA Limousin	19 TULLE
48013304000034	87	MSA Limousin	23 GUERET
78299300000010	2A	MSA Corse	20 AJACCIO

RECUEIL MANDATAIRE
« Télétransmission des déclarations de revenus professionnels
des Non Salariés Agricoles »



Informatique
Institutionnelle
a r M O n i a
